



Évreux, le 30 juin 2015

**Sécurité routière
Alcool et oreillettes
Deux nouvelles mesures à partir du 1^{er} juillet 2015**

Le préfet communique

A partir du 1^{er} juillet 2015, deux nouvelles mesures visant à renforcer la sécurité routière entrent en vigueur :

Les conducteurs novices ne peuvent plus boire d'alcool avant de conduire.

La limite d'alcool autorisée en conduisant passe de 0,5 g/l à 0,2 g/l d'alcool dans le sang pour tous les titulaires d'un permis probatoire ou les conducteurs en apprentissage.

Cette mesure concerne tous les nouveaux candidats reçus à l'examen du permis de conduire, y compris ceux qui le repassent après avoir perdu leurs 12 points ou après annulation.

Il est interdit aux conducteurs de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son.

Cette mesure s'applique à tous les usagers de la route circulant avec un volant (poids lourds, voiture) ou un guidon (moto, scooter, cyclomoteur, vélo). L'interdiction ne concerne pas seulement la conversation téléphonique mais également la musique et la radio, dès lors qu'elles transitent par un dispositif en contact avec les oreilles. Ce décret vient compléter l'interdiction en vigueur de tenir un téléphone en main en conduisant.

À travers ces **mesures fortes**, le **gouvernement s'attaque** directement aux **ravages de l'alcool au volant chez les conducteurs novices**, une population majoritairement jeune, et entend **lutter contre les distractions au volant et en particulier l'usage du téléphone**, responsable d'un accident corporel sur dix.

Aussi, **à la veille des premiers départs en vacances**, qui s'accompagne traditionnellement de nombreux déplacements, **j'appelle l'ensemble des automobilistes à la plus grande prudence ainsi qu'au strict respect du code de la route et de ces deux nouvelles mesures.**

Afin que cette période de grande circulation ne soit pas endeuillée, j'incite chacun à préparer ses trajets et à s'informer sur les conditions de circulation, les prévisions météorologiques et l'état des routes : www.bison-fute.gouv.fr et www.meteofrance.com

Les forces de l'ordre seront à nouveau particulièrement mobilisées le long des routes durant ces week-end de grands départs, qui doivent rester des moments de bonheur.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

René Bidal

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35